

2SMA

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros

Siège social : 15 rue Colbert

49000 ANGERS

807 874 227 RCS ANGERS

(La « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 décembre,
A 9 heures,

La société VACEM, société à responsabilité limitée au capital de 950 010 euros, dont le siège social se situe 15 rue Colbert, 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 938 798 097, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Emmanuel VAUTIER,

Agissant en qualité d'Associée unique Présidente de la société 2SMA sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique **décide** de transférer le siège social du 15 rue Colbert, 49000 ANGERS au 14 avenue du Commerce, 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE, à compter de ce jour, et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

"ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 14 avenue du Commerce, 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

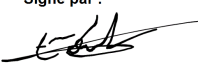
DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

oOo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par l'Associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société VACEM, Présidente
Monsieur Emmanuel VAUTIER

Signé par :

ACC15D7456B44A5...